

REPUBLIQUE FRANCAISE

2025 - 05

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
Mairie de LA CHAISE-DIEU**Séance du 13 Mars 2025, au lieu habituel, à 18h00****Date de la convocation : 6 mars 2025****Président de séance : M. André BRIVADIS,**
Président**Nombre de conseillers**

- en exercice : **10**
- présents : **6**
- votants : **7**
- absents : **3**

Etaient présents : BRIVADIS André Président, VIALANEIX Bernard, JOURNET Odile, SALSE Dominique, SCIORTINO Pascale, LAVERROUX Yannick
Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration (s) : M SPECEL Gérard donne procuration à Mme SCIORTINO Pascale

Absent : WENGER Stéphane, PACCHIONI Alain, MALEYSSON René

2025 – 05 : Affectation du résultat 2024
Du CCAS

VIALANEIX Bernard a été nommé secrétaire

Après avoir entendu le compte financier unique 2024,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024,
Constatant que le compte financier présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-519.03
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 541.40
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 022.37
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0.00
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION = C. = G. + H.	1 022.37
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	1 022.37
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité ouvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat comme établis ci-dessus.

Le secrétaire de séance

Le Président,

André BRIVADIS

Nombre de votants		7
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	7